



L'Edito

La question qui n'en est plus une

La zone euro est-elle une zone monétaire optimale ? Que depuis sa création, il y a plus de onze ans, la question soit encore soulevée en dit long sur la myopie européenne ou sur les fossés qui se sont creusés entre les grands pays membres. Dans un espace de plus de 320 millions d'habitants allant de l'Estonie à l'Irlande, de Chypre à la Finlande, la convergence économique et financière ne peut pas être la règle. Or, à la différence des Etats-Unis, la faible mobilité de la population ne corrige pas les variations du chômage. L'absence de fonds d'action pour soutenir l'économie de tel ou tel Etat ne peut qu'alimenter les spirales récessionnistes. Seule la vue du précipice a forcé les Etats membres à trouver, en catastrophe, les moyens pour empêcher la banqueroute de la Grèce. L'Europe a été capable de mettre en place une politique agricole commune en 1957 (les deux tiers du budget européen pour 4 % de la population active) mais peine à trouver des solutions pour sauver un Etat dont le PIB représente moins de 3 % du PIB de la zone euro. Nul ne veut admettre le caractère collectif des erreurs commises : de l'acceptation de la Grèce dans la zone euro à l'absence de réel contrôle des comptes publics des Etats membres en passant par la mansuétude dont ont bénéficié les gouvernements grecs... Or, aujourd'hui, il faut sortir par le haut pour éviter l'effet domino. La sortie de l'euro de la Grèce signifierait sa fin et l'implosion de l'économie européenne. Pour éviter ce scénario, les investisseurs institutionnels et les contribuables paieront directement ou indirectement ; au moins que cela puisse servir de leçon...

Philippe Crevel

Chiffres ...

Les Français ont gagné, selon l'INSEE, deux mois d'espérance de vie en 2009. Les femmes françaises sont avec les Espagnoles celles qui, au sein de l'Union, ont la plus longue espérance de vie.

L'Actualité

Déficit des régimes de retraite, la route est longue

Selon le rapport sur la situation et les perspectives des finances publiques présenté par la Cour des Comptes au mois de juin dernier, compte tenu des dernières évolutions économiques et démographiques, le déficit de l'assurance-vieillesse pourrait s'établir, en 2020, à 12 milliards d'euros soit un dérapage de 10 milliards d'euros par rapport aux prévisions du Gouvernement. La Cour des Comptes considère, en effet, peu probable le retour au plein emploi d'ici 2020. Par ailleurs, en s'appuyant sur les données de l'INSEE, elle estime que la population de plus de 65 ans sera plus importante que prévue, aggravant ainsi le déficit de 3,5 milliards d'euros.

Epargne : entre la pierre et l'assurance-vie, mon cœur balance

Avec une hausse de deux points du revenu disponible brut sur la décennie 2000-2010, le taux d'épargne des ménages français a connu une progression régulière jusqu'en 2005 et une accélération en 2008 avec la crise financière. Cette progression est imputable à deux facteurs, la part croissante de l'investissement immobilier et la montée en puissance continue de l'assurance-vie qui, sur toute la période, soutient la composante financière de l'épargne des ménages dont le taux atteint 7,2 % du revenu disponible brut en 2009. L'assurance-vie est devenue, en 2010, la composante la plus importante des portefeuilles avec 34,1 % des placements financiers des ménages contre 29 % pour les dépôts bancaires (sources Banque de France).

Le cumul emploi-retraite, une réalité chez les médecins

De 1979 à 2010, le nombre de médecins actifs est passé de 112 066 à 216 145 soit une augmentation de plus de 90 %. Sur la même période, le nombre de médecins retraités a augmenté de plus de 610 % et s'élève à 48 000. L'âge moyen de départ à la retraite des médecins est de 65,5 ans. Parmi les médecins retraités inscrits à l'Ordre, 15 % exercent encore en 2010. L'âge moyen des médecins retraités « actifs » est de 68,6 ans.

Le Japon et l'Europe en pointe pour le vieillissement

L'Europe tant au niveau de sa structure démographique qu'en matière de dépenses publiques, est confrontée à la réalité du vieillissement. En 2010, la France et l'Italie ont respectivement consacré 13,5 % et 14 % leur PIB aux retraites publiques (l'Allemagne et l'UE-27 environ 10 %). L'Allemagne, comme dix autres pays européens, enregistre une baisse nette de sa population. En revanche, les dépenses publiques correspondantes sont beaucoup plus basses au Royaume-Uni en s'élevant à moins de 7 % du PIB. Le Japon est depuis 2005 le pays comptant le plus de personnes âgées : les dépenses liées à l'âge y figurent déjà parmi les plus élevées au monde. La Corée qui connaît un vieillissement rapide devrait passer du rang de troisième pays plus jeune de l'OCDE, en 2010, à celui de deuxième pays plus âgé en 2050. L'Australie, le Canada, les Etats-Unis et le Mexique se caractérisent par un moindre vieillissement et devraient rester parmi les pays les plus jeunes de l'OCDE mais ils n'échapperont pas à la hausse des coûts liés au vieillissement de la population. La Turquie, le plus jeune pays de l'OCDE, devrait encore le demeurer en 2050. En revanche, le montant des dépenses en matière de retraite et de santé devraient s'aligner sur celles du Japon ou la Corée d'ici 2050 malgré une démographie favorable (sources OCDE).



LA LETTRE D'INFORMATION DU CERCLE DES ÉPARGNANTS

L'Actualité

Le compte à rebours de la baisse des droits à pension est lancé

Selon l'OCDE, les réformes mises en œuvre dans les principaux pays européens en matière de retraite devraient aboutir à une baisse de 20 % des prestations publiques qui représentent, en 2010, 60 % des revenus des retraités (85 % en France). L'OCDE souligne la nécessité d'accompagner ce processus de mesures à destination des retraités les plus modestes, faute de quoi le taux de pauvreté chez les plus de 65 ans remontera dans les prochaines années. Les pays ayant opté pour un système en comptes notionnels sont également concernés avec une baisse des prestations estimée, d'ici 2050, à plus de 15 %. L'OCDE préconise de lier l'âge de départ à la retraite à l'espérance de vie

pour éviter une érosion des revenus.

Les grands parents français sont sympas !

Selon l'enquête européenne Share, les grands parents français se classent au cinquième rang après leurs homologues irlandais, hollandais, belges et danois pour le temps qu'ils consacrent à leurs petits enfants.

Dépenses publiques et vieillissement, la France en tête et pour longtemps !

L'OCDE a calculé un taux de pression budgétaire en intégrant les dépenses publiques de retraite, de santé et de dépendance. La France atteindra un taux de plus de 25 % du PIB en 2050 contre 23,2 % en 2010. La France est largement en tête au sein du G20 que ce soit en 2010 ou en 2050 devant l'Italie, l'Allemagne ou le Japon.

La reprise d'entreprises, un marché tendance

Dans les dix prochaines années, 700 000 PME changeront de mains dont 60 % à cause d'un départ à la retraite de leurs dirigeants. 6 % de ses transmissions s'effectueront dans un cadre familiale contre 58 % en Allemagne et 72 % en Italie. La cession sur une période courte de nombreuses PME pèse sur leur valorisation et pose avec d'autant plus d'acuité la question du repreneur et de la pérennité de l'entreprise. Les risques de dépeçage ou de liquidation sont importants.

Taxation du capital, pas si simple

Dans un récent rapport, la Cour des Comptes souligne que le capital est plus taxé en France (39 %) qu'en Allemagne (23 %). La moyenne au sein de l'Union européenne s'établit à 27 %.

Libres Pensées

Quand l'heure des comptes sonnera

L'assurance-maladie est confrontée à un déficit structurel de 5 milliards d'euros pour un déficit prévisionnel, en 2011, d'environ 11 milliards d'euros. Malgré la réforme de 2010, l'assurance-vieillesse devra d'ici 2020 trouver une dizaine de milliards d'euros de ressources. Il en est de même pour la dépendance à l'horizon 2030. En cas de remise en cause du report de l'âge de départ à 62 ans, il faudrait ajouter 20 milliards d'euros de plus. Sur trente ans, les dépenses sociales ont progressé, en volume, de plus de 2,8 % par an.

Certes, les collectivités territoriales ont fait mieux ou plus mal avec un taux de progression de 3,6 %. La volonté de contenir l'augmentation des dépenses sociales à 1 % par an en volume sera donc très difficile à tenir compte tenu des besoins à satisfaire. Par ailleurs, avec 900 000 titulaires de la fonction publique hospitalière, les autorités en charge de l'hôpital devront faire face aux demandes de revalorisations salariales, surtout si l'inflation repart, et à l'épineuse question du remplacement des départs à la retraite. Le Gouvernement a fixé un objectif de réduction du poids des dépenses sociales par rapport au PIB qui devrait passer de

26,3 % à 25,1 % de 2010 à 2014. La réalisation de cet objectif qui doit conduire à une division par trois du déficit des comptes sociaux est conditionnée par le maintien du taux de croissance autour de 2 % durant la période et par une réduction graduelle du chômage. Du fait que la France entre en campagne électorale, toute décision visant à corriger la dérive des finances publiques est reportée à 2013, l'année prochaine étant laissée aux quelques rares promesses électorales applicables sans entraîner des tensions sur la notation de la France. Nous avons tout intérêt à profiter de l'été et du sursis électoral...

A Suivre

La décrue du dispositif « carrières longues »

En 2008, le dispositif en faveur des carrières longues coûtait 2,4 milliards d'euros. Après modification des règles notamment de validation des trimestres, ce coût a été ramené à 2,1 milliards d'euros en 2009 et à 1,5 milliard d'euros en 2010. Si la loi portant réforme des retraites de 2010 a confirmé le dispositif en l'ouvrant à tous les actifs ayant commencé à travailler avant 18 ans, elle a durci les conditions pour en bénéficier. D'autre part pour les générations nées après

1960, le départ à la retraite ne pourra pas intervenir avant 58 ans contre 56 ans auparavant.

L'emploi des seniors, la clef de voute de la réforme

Depuis le 1^{er} juillet, le report progressif de l'âge légal de départ à la retraite est engagé. La réussite de cette mesure repose sur une amélioration de l'emploi des seniors. Or, la France est un des rares pays de l'OCDE avec la Grèce, la Hongrie, la Turquie et la Pologne à avoir un taux plus faible en 2008 qu'en 1970. L'inversion de cette tendance permettra, tout à la fois, de réduire les dépenses d'assurance-vieillesse et d'assurance-chômage et d'accroître le montant des cotisations perçues.